



# "Connexions créatives" - un dispositif d'EAC pour faciliter les apprentissages

publié le 19/06/2024

Connaitre et mettre en oeuvre le nouveau dispositif d'EAC "Connexions Créatives".

## Descriptif :

Apprendre et comprendre un élément du programme disciplinaire et développer des compétences avec un artiste en travaillant autour d'un objet culturel, voilà l'ambition du dispositif Connexions créatives.

## Sommaire :

- De quoi s'agit-il ?
- Objectifs du dispositif
- En résumé
- Cahier des charges
- Financement
- Contact
- Adage

## ● De quoi s'agit-il ?

Le dispositif « connexions créatives » propose, dans toutes disciplines **et donc nécessairement en arts plastiques**, de travailler des éléments des programmes disciplinaires en associant élèves, artiste, enseignants et lieu de culture dans un **format pédagogique expérientiel**. Ce format est le terreau d'apprentissages et d'acquisition de compétences multiples **parce qu'il propose une approche nouvelle sur des questionnements disciplinaires par le moyen de rencontres et de pratiques artistiques**.



Dispositif Connexions créatives

## ● Objectifs du dispositif

Le dispositif propose de faciliter, chez l'élève, l'acquisition de savoirs et de compétences disciplinaires et/ou transversales. Pragmatiquement, il s'agit de proposer à la classe un projet d'apprentissages associant l'étude de l'artefact (oeuvre, objet culturel...) en lien avec un point du programme disciplinaire travaillé (objet d'étude). **Ce projet intègre a minima une rencontre avec un artiste et un ou plusieurs ateliers de pratique artistique (workshops)**. L'ensemble de la séquence pédagogique doit offrir aux élèves une diversité d'approches pour mieux s'emparer de l'objet d'étude : approches sensibles, approches cognitives, échanges, restitutions etc. favorisent ces apprentissages et acquisitions de compétences. Elles forment des « **connexions créatives** ».

## ● En résumé

# 1 minute pour comprendre le dispositif

## connexions créatives

- 1**

**Avec mes élèves, je veux travailler :**

  - un point du programme de ma discipline
  - et une ou plusieurs compétences.
- 2**

**je sélectionne une oeuvre ou un objet culturel** (objet scientifique, autre...) dans le musée, la médiathèque, la mairie, le centre culturel de proximité ...

**exemple :** une céramique chinoise conservée au musée local témoigne des échanges commerciaux et culturels entre l'Europe et l'Asie orientale au XIX
- 3**

**J'associe un.e artiste à mon projet.** Il.elle travaille avec mes élèves à la découverte de l'oeuvre : on aborde l'oeuvre et on la relie au point du programme travaillé en proposant une approche sensible, pratique et à teneur artistique (approches disciplinaires / approches artistiques). **Les élèves réalisent une production plastique** en lien avec l'entrée du programme disciplinaire.

**exemple :** l'atelier de pratique artistique permet aux élèves de concevoir une production qui mettra en évidence les notions d'échanges, d'influences et de métissage des cultures.

[si besoin, la DAAC peut m'aider à trouver un.e artiste pour co-animer mon projet]
- 4**

**Une restitution des productions des élèves est proposée** (dans l'établissement, dans la structure culturelle partenaire...). Les élèves présentent ce qu'ils ont appris et compris. Cette médiation peut être enregistrée en audio et/ou en vidéo et publiée sur le site de l'établissement



Besoin de plus d'information, de précisions, d'aide à la mise en oeuvre ? Contactez Grégoire Bienvenu, conseiller Arts Plastiques de la DAAC : [daac.artsplastiques@ac-poitiers.fr](mailto:daac.artsplastiques@ac-poitiers.fr)

Une minute pour comprendre le dispositif Connexions créatives.

### ● Cahier des charges

Présentation détaillée du dispositif.

[document](#) (PDF de 1.3 Mo)

Dispositif Connexions créatives : présentation, mise en oeuvre...

### ● Financement

Le financement du projet repose sur plusieurs contributeurs :

#### ○ L'établissement

L'établissement finance sur fonds propres et en valorisation les dépenses suivantes :

- o Matériel destiné à la réalisation des ateliers de pratique artistique.
- o Frais de transports des élèves et de leurs accompagnants (en cas de de sortie pédagogique).
- o Frais liés à la restitution du projet.
- o Intervention de l'artiste si celui-ci n'est pas enregistré sur Pass Culture part collective.

#### ○ Le Pass Culture part collective

Le Pass Culture part collective doit être prioritairement utilisé pour rémunérer l'intervention de l'artiste. L'artiste proposera une offre réservable via Adage. Le tarif horaire est fixé à 60€/h. Les divers frais (transport, repas, matériel...) sont à inclure dans le forfait.

**IMPORTANT :**

- ▶ Comme mentionné supra, si l'artiste n'est pas inscrit sur Pass Culture, il revient alors à l'établissement de financer son intervention ou de trouver des partenaires financeurs pour rémunérer l'artiste.
- ▶ La DAAC et la DRAC ne financent pas les interventions des artistes dans le cadre de ce dispositif.

### ○ Les autres partenaires

En fonction de la localisation de l'établissement, le projet peut être co-financé par les collectivités territoriales (CTEAC, départements, région) ou autres financeurs (fondations, mécénat divers) . Il revient alors au porteur de projet de construire le dossier de co-financement et de le transmettre aux financeurs potentiels.

**IMPORTANT** : tout projet mené dans le cadre de ce dispositif doit être renseigné sur Adage dans la partie « projets liés à des dispositifs » (onglet bleu). Le dispositif est intitulé « Connexions créatives »

### ● Contact

- Grégoire BIENVENU, conseiller arts plastiques, architecture, photographie, design, Rectorat de Poitiers : [daac.artsplastiques@ac-poitiers.fr](mailto:daac.artsplastiques@ac-poitiers.fr)
- Gwenaëlle DUBOST, conseillère action culturelle et territoriale à la DRAC Nouvelle Aquitaine (Départements de la Charente-Maritime et de la Vienne) : [gwenaelle.dubost@culture.gouv.fr](mailto:gwenaelle.dubost@culture.gouv.fr)
- Johanne PEYRAS, conseillère action culturelle et territoriale à la DRAC Nouvelle Aquitaine (Départements de la Charente et des Deux-Sèvres) : [johanne.peyras@culture.gouv.fr](mailto:johanne.peyras@culture.gouv.fr)

### ● Adage

Tout projet doit être inscrit sur Adage, onglet bleu, dispositif "Connexions créatives". Les classes participantes doivent être associées au projet rédigé sur Adage. Si vous nécessitez de l'aide pour inscrire le projet dans Adage, contactez :

le conseiller Arts Plastiques de la DAAC [daac.artsplastiques@ac-poitiers.fr](mailto:daac.artsplastiques@ac-poitiers.fr) ou les coordonnatrices EAC départementales : 16 - Guillemette Papot / 17- Aurélie Patoux / 79 - Alexis Provost / 86 - Guillemette Papot.